



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 03.03.2021

Numéro de publication: BH07-0000002120

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société coopérative des Pharmacies Populaires de Lausanne en liquidation

Organisation concernée:

Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société coopérative des Pharmacies Populaires de Lausanne en liquidation

CHE-109.784.621

c/o: Virginie Burnet

Route d'Oron 4

1010 Lausanne

Contexte:

Par décision du **24 février 2021**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation du **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société coopérative des Pharmacies Populaires de Lausanne en liquidation**, dont le siège est à **Lausanne**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, p.a. Mme Virginie Burnet, Route d'Oron 4, 1010 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 24 février 2021.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne